

COMMUNE DE LA TABLE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 16 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA TABLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François CLARAZ.

Etaient présents : Jean-François CLARAZ, Jean CAILLET, Clément JACQUEMOSZ, Chantal PERRAZ, Claudine PERRIN, Michèle ROYBON, Bernard THIABAUD,

Absents excusés : Michel FORAY (pouvoir à Jean CAILLET), Bernard THOMAS,

Secrétaire de séance : Michèle ROYBON.

Le Maire propose à l'assemblée, qui approuve à l'unanimité, l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant les demandes de subvention à La Région pour les travaux d'accessibilité des bâtiments communaux et le reprofilage du mur du cimetière.

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 18 NOVEMBRE 2016 :

Il est approuvé à l'unanimité.

2 - PERSONNEL COMMUNAL : MISE EN PLACE DU NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE (RIFSEEP)

Par application du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014, le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) est un dispositif facultatif qui s'applique de plein droit aux agents de l'Etat à compter du 1^{er} janvier 2017 et qui est également étendu aux agents territoriaux.

Il vient en substitution des primes instaurées précédemment et est basé sur la fonction, l'expertise, et l'engagement professionnel.

Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, le projet de RIFSEEP établi pour les agents de la commune a été soumis à l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de La Savoie le 8 décembre dernier. Cette instance a validé les propositions de la commune.

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de mettre en place le RIFSEEP aux agents relevant de la filière administrative avec l'instauration de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) selon les critères d'évaluation définis (responsabilité de coordination, responsabilité de projet / d'opération, connaissances (niveau élémentaire à expertise), diversité des domaines de compétences, polyvalence, autonomie, initiative, disponibilité, horaires particuliers).

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale dans les limites du montant maximal annuel fixé par le décret, par le biais d'un arrêté et sera versée mensuellement. Le montant de l'IFSE fera l'objet d'un réexamen au moins tous les 4 ans, en fonction de l'expérience professionnelle acquise par l'agent ou en cas de changement de fonctions.

Il est décidé d'appliquer la clause de sauvegarde permettant de conserver le montant des primes perçues avant la mise en place du RIFSEEP.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, d'instaurer l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus pour le personnel administratif.

Le Maire rappelle que le décret d'application de ce régime indemnitaire pour les agents relevant du domaine technique n'est encore pas paru à ce jour. Il conviendra de réitérer cette démarche auprès du CDG dès parution des textes.

Dans l'attente, le Maire propose à l'assemblée, qui approuve à l'unanimité, de conserver le régime indemnitaire actuel aux agents relevant de la filière technique selon les mêmes modalités que précédemment.

3 - ADHESION A L'ASSOCIATION MEDICYS :

La directive 2013/11/UE du 21 mai 2013 impose la mise en place, dans tous les Etats membres et pour tous les secteurs d'activité, des dispositifs de médiation dans les litiges de consommation. En France, cette directive a été transposée par l'ordonnance n°2015-1033 du 20 août 2015 et par le décret n°2015-1382 du 30 octobre 2015.

Les dispositions du Code de la consommation obligent les professionnels à proposer à leurs clients consommateurs une procédure de médiation gratuite pour le consommateur.

Médicys (Centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et son décret d'application du 16 août 1901 réunissant des médiateurs huissiers de justice et autres professionnels du droit. Elle a été agréée par la commission d'évaluation et de contrôle des médiations de la consommation le 16 juin 2016 et met à la disposition des particuliers et des professionnels une plateforme de médiation accessible sur internet à l'adresse: www.medicys.fr

Le tarif de la médiation, à la charge de l'administration, est différent selon que la médiation se déroule exclusivement par e-médiation (60 € H.T. /échanges de documents et de propositions sur la plate-forme informatique, sous l'autorité d'un huissier de justice médiateur qui peut intervenir à tout moment et qui peut proposer une solution au litige) ou selon qu'elle nécessite une visio-conférence ou une réunion en présence des parties (300 € H.T. par session de médiation d'une durée de deux heures / médiation « sur-mesure »).

La convention proposée est pour une durée de 3 ans, renouvelable tacitement et révocable à tout moment.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'adhésion à Médicys avec une cotisation de 10 € HT par an, autorise le Maire à signer la convention afférente, accorde à Médicys, conformément aux obligations légales, la possibilité de faire figurer son nom sur son site internet ; s'engage à communiquer à Médicys les spécificités techniques inhérentes à l'activité de la commune. Celles-ci seront communiquées aux médiateurs souhaitant traiter les médiations de ce secteur. Seuls les médiateurs ayant suivi cette formation technique seront désignés par Médicys comme médiateurs pour le secteur concerné.

4 - MOTION DE SOUTIEN POUR L'IMPLANTATION D'UNE STATION BIOMETRIQUE A LA MAIRIE DE LA ROCHETTE PERMETTANT LA DELIVRANCE DES PASSEPORTS ET DES CARTES D'IDENTITE :

Par circulaire n° 10 du 8 novembre 2016, le Préfet de la Savoie a informé les mairies de la généralisation d'un nouveau mode opératoire pour la délivrance des cartes nationales d'identité prévu en février - mars prochain. Les titres seront traités selon les mêmes modalités que les passeports à savoir par les mairies équipées de stations reliées à l'application sécurisée TES (Titres Electroniques Sécurisés).

Actuellement, les plus proches sont Allevard, Saint-Pierre-d'Albigny, Montmélian.

La mairie de La Rochette avait fait la démarche auprès de la Préfecture pour un équipement permettant de délivrer les passeports. Elle souhaite réitérer cette demande pour permettre la délivrance des passeports et des cartes d'identité et sollicite le soutien des communes avoisinantes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, apporte son soutien à la commune de La Rochette pour l'implantation d'un dispositif de recueil (DR) à La Rochette, n'est pas favorable à ce nouveau mode opératoire qui distendra les relations entre le citoyen et les mairies locales, soulève le problème de transports que rencontreront certains usagers pour se rendre dans les mairies équipées.

5 - DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION DANS LE CADRE DES NOUVEAUX CONTRATS AMBITION REGION :

- pour les travaux d'accessibilité des bâtiments communaux :

Vu l'approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la commune par arrêté préfectoral de la Savoie en date du 22 janvier 2016, le Maire expose l'ensemble des travaux de mise aux normes des bâtiments communaux d'un montant total estimatif de 9 350 € H.T., détaillés comme suit :

mairie - salle des fêtes :

- création d'une place PMR (et signalétique) avec cheminement jusqu'à l'entrée du bâtiment, côté Nord,
- mise en place d'un interphone et éclairage, accès côté Nord mairie,
- déplacement du syphon du lavabo dans les sanitaires.

église :

- création d'une place PMR en commun avec la mairie,
- mise en place d'un éclairage et d'un cheminement depuis la place PMR jusqu'à l'entrée de l'église,
- réalisation d'une pente en enrobée / palier de l'entrée.

cimetière :

- création d'une place PMR,
- mise aux normes de l'escalier.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les travaux de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux (mairie-salle des fêtes / église / cimetière) et leur coût estimatif d'un montant de 9 350 € H.T., sollicite l'aide financière la plus élevée possible (40%) de la Région dans le cadre des Contrats Ambition Région, d'un montant de 3 740 € pour la réalisation de cette opération, dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017 de la commune, charge M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents.

- pour les travaux de reprofilage du mur du cimetière (mur d'enceinte et séparatif) :

Au vu de l'état de dégradation du mur d'enceinte (extérieur et intérieur), des travaux de reprofilage du mur, avec la création d'une couvertine en béton, sont nécessaires. Le mur séparatif intérieur a également besoin de renforts. Le coût des travaux a été estimé à 40 812.50 € H.T. Des subventions ont été sollicitées au Conseil Départemental et au Ministère Intérieur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce projet de travaux et le coût prévisionnel de 40 812.50 € H.T., sollicite l'aide financière de la Région à hauteur de 20 % du coût HT et autorise le Maire à signer les documents correspondants.

6 - QUESTIONS DIVERSES :

DOSSIER D'URBANISME EN COURS :

- Déclaration préalable de M. Jacky MOUTARD au Chef-lieu : réfection de la toiture,
- Permis de construire de Monsieur et Madame Raoul GONCALVES aux Curtets : extension de l'habitation, abri voitures et changement de destination du garage en habitation.

TRAVAUX :

- route des Rochers : une expertise s'est déroulée le vendredi 9 décembre en présence de l'entreprise GIROD SAVOIE BOIS afin de définir précisément les modalités de remise en état de la route.
- aménagement du carrefour de Repidon : Enédis et France Télécom se sont rendus sur place le 13 décembre dernier pour étudier et chiffrer le projet d'enfouissement ou de déplacement des réseaux. L'enfouissement serait très coûteux (nécessité d'une tranchée sous la RD) ; le manque de place ne permettrait de déplacer que deux supports en aérien. Peu de solution satisfaisante apportée...d'autant plus qu'Enédis a réalisé une campagne d'élagage et de réhabilitation de la ligne (pour 10 ans) sur ce secteur en novembre dernier. Le poteau FT qui penche fera l'objet d'une maintenance par France Télécom.
- miroirs routiers : l'employé communal a posé 4 miroirs à La Provenchère, Repidon, aux Landaz et au Chef-lieu.
- ravalement des façades de la mairie : au terme de 2 mois de travaux discontinus avec de nombreux problèmes rencontrés, le chantier a été réceptionné le 12 décembre.
- subventions obtenues : par le Ministère Intérieur pour la réfection du mur du cimetière, par le Conseil Savoie Mont Blanc et la Région pour la reprise de la route forestière de Prévieux, par la Région pour le débroussaillage de l'alpage du Champet (2nd tranche).

AFFAIRES COMMUNALES / COMMISSIONS / REUNIONS :

- Etude du transfert de la compétence eau potable à Cœur de Savoie : le bureau d'étude Hydratec, engagé par Cœur de Savoie, a recueilli tous les éléments techniques et budgétaires concernant la gestion du service de l'eau potable, actuellement en régie communale directe. Le transfert à Cœur de Savoie de cette compétence par les communes et syndicats est à l'étude pour 2018 (en compétence optionnelle) et sera une compétence obligatoire de Cœur de Savoie en 2020. Le bilan de cette collecte de données sera rendu en juillet 2017.
- Territoire à Energie Positive (TEPOS) / Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) : des aides financières peuvent être obtenues auprès de la Communauté de Communes Cœur de Savoie pour l'établissement de diagnostics énergétiques, travaux d'isolation, installation d'équipements à énergie renouvelable (renseignements service habitat 04.79.75.99.05 - magazine intercommunal n° 6 prochainement distribué).
- auberge communale : la commune fera estimer le bâtiment début d'année prochaine, en vue de sa vente. Un état des lieux sera prochainement réalisé par un huissier.
- INSEE : la population légale calculée depuis la base du dernier recensement est de 457 habitants au 1^{er} janvier 2017 pour La Table.
- Aménagement Numérique du Territoire : le conseil départemental a signé une convention avec l'entreprise Axione-Bouygues Energies & Services pour les travaux de déploiement de la fibre optique sur la Savoie. Jean CAILLET est désigné référent local de la commune auprès de l'entreprise.

ANIMATIONS :

- 1000 ans d'histoire en Cœur de Savoie : Françoise et Michel LADOUX, Arlette CHENEVAS-PAULE se sont portés volontaires pour travailler sur l'histoire de la commune de La Table. Merci à tous ceux qui peuvent transmettre à la mairie des documents (photos, textes, courriers, etc...) ou des anecdotes de la vie d'autrefois. Une photocopie de ces documents sera faite.
- Vœux de la municipalité : toute la population est conviée à la cérémonie des vœux le samedi 14 janvier 2017 à 17h.

INFORMATIONS :

Bulletin municipal : sa parution est prévue courant janvier.

Fermeture du secrétariat de mairie : le secrétariat de la mairie de La Table sera fermé du 23 au 27 décembre inclus et le 2 janvier.

Une permanence pour les inscriptions sur les listes électorales aura lieu le samedi 31 décembre de 9h30 à 11h30 à la mairie.



Le prochain conseil est prévu le vendredi 20 janvier 2017 à 19h30.

Bonnes fêtes de fin d'année,

La séance est levée à 21h30.

Le Maire,
Jean-François CLARAZ

